

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Avis de recrutement de 4 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2022

NOR : JUSK2205170V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) recrute, au titre de l'année 2022, **4 lieutenants pénitentiaires** par voie contractuelle dans plusieurs régions.

Les lieutenants pénitentiaires constituent un grade du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire.

Les membres de ce corps participent à l'élaboration de la politique définie par le chef d'établissement pour la prise en charge des personnes faisant l'objet d'une mesure privative ou restrictive de liberté. Ils coordonnent la mise en œuvre de l'exécution des décisions et sentences pénales et du maintien de la sécurité générale de l'établissement.

Ils sont chargés du commandement des membres du corps d'encadrement et d'application. Ils assurent les fonctions de chef de détention ou de responsable d'un service dans les établissements pénitentiaires. Ils peuvent être affectés dans tout autre service relevant de l'administration pénitentiaire.

Les lieutenants pénitentiaires peuvent également exercer la fonction de chef d'établissement ou d'adjoint au chef d'établissement dans une maison d'arrêt ou un établissement pour peines d'une capacité inférieure ou égale à 200 places.

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires paru au *Journal Officiel* du 10 août 2010) ;

- ne pas avoir de mention au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L. 5212-13 du code du travail) ;
- être titulaire d'un diplôme sanctionnant la réussite à deux années d'enseignement supérieur après le baccalauréat ou d'un titre équivalent.

Comment faire acte de candidature ?

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement:

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice) ;
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché ;
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens ;
- 4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- 5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale ;
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national ;
- 7) la photocopie du(des) diplôme(s) sanctionnant la réussite à deux années d'enseignement supérieur après le baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent ;
- 8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant ;
- 9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques ;
- 10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement au sein de la(ou des) direction(s) interrégionale(s) des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler.

Quand déposer le dossier ?

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 18 mars 2022**, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à effectuer un test psychotechnique puis à se présenter à un entretien devant une commission de sélection et à un entretien devant un(e) psychologue agréé(e) destinés à vérifier leurs aptitudes à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et doit effectuer une formation obligatoire de 24 mois à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et en établissement pénitentiaire. A l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, au grade de lieutenant pénitentiaire.

Où sont les postes ?

Un poste est offert au niveau du ressort de chacune des directions interrégionales des services pénitentiaires de Lyon, Marseille, Paris et Rennes. Le candidat retenu dans chacune des DISP précitées sera appelé à se déterminer sur l'un des postes identifiés dans les listes ci-dessous.

DISP	Etablissement / SPIP	TH
Lyon	CP VALENCE	1
	TOTAL LYON	1
Marseille	CP TOULON LA FARLEDE	1
	TOTAL MARSEILLE	1
Paris	MA FLEURY MEROGIS	1
	TOTAL PARIS	1
Rennes	CP LE HAVRE	1
	TOTAL RENNES	1
TOTAL		4

POUR OBTENIR LA LISTE DES MEDECINS AGREES OU DEMANDER LE DOSSIER DE CANDIDATURE VOUS POUVEZ CONTACTER

N° DU DEPARTEMENT OU VOUS ETES DOMICILIE(E)	COORDONNEES
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX 188 rue de Pessac – CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34
18 – 21 - 28 -25 - 36 - 37 - 39 - 41 - 45 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.59, 03.80.72.50.85, 03.80.72.51.12 Email : recrutement.disp-dijon@justice.fr
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE 123 rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68 Email : disp.lille-recrutement@justice.fr
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 Rue Crepet CS70607 69366 LYON CEDEX 07 Tél. : 04 87 24 97 11 ou 18
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04.91.40.84.79 et 04.91.40.86.56
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.15 ou 01.46.15.91.78
14 - 22 – 27- 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 -76- 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon – CS 23131 35031 RENNES Cedex 02.56.01.67.78 / 02.56.01.67.79 / 02.56.01.67.80 recrut.disp-rennes@justice.fr
08 - 10 - 51 - 52- 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04 ou 83

09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE Cité administrative, Bât. G - C.S. 81501 2 Boulevard Armand Duportal 31015 TOULOUSE Cedex 6 Tél. : 05 62 30 58 63 ou 05 62 30 58 45 Email : liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr
971 - 972 - 973 - 974 - 976 - 987 - 988	Mission des services pénitentiaire de l'Outre-Mer 48, rue Denis Papin 94200 IVRY-SUR-SEINE Tél : 01.87.36.47.84 ou 01.87.36.48.03

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du :

Ministère de la justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaine et des relations sociales
Bureau du recrutement et de la formation des personnels – Section du recrutement
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Téléphones : 01.70.22.83.74 ou 77.60
www.justice.gouv.fr

et

Auprès des Directions interrégionales des services pénitentiaires